

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : gauthier-jl-csdm-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/ec6bfc71245950b633ded161>

Date d'obtention : 2026-02-05 15:06:49

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Tout d'abord, qu'il importe de ne jamais chercher à accéder aux photos ou vidéos pouvant contenir de la pornographie juvénile.

Que la sécurité et le bien-être des jeunes est l'objectif et la priorité de cette intervention

Qu'il est possible de confisquer un appareil mobile lorsque j'ai des motifs raisonnables de croire que des images/vidéos à caractère pornographique juvénile pourrait se retrouver sur le dit appareil.

Que les intervenants scolaires ne sont pas les mandataires du service de police.

Qu'il importe que la méthode d'intervention sexto soit respectée et appliquée dans l'ordre et à la lettre afin de s'assurer de ne pas nuire à une future enquête policière et aux étapes du processus judiciaire.

Que la grille d'évaluation de l'incident permet de guider son intervention sur 4 éléments principaux : 1) Amorce 2) Nature des gestes 3) Intentions derrière le partage et 4) L'étendue du partage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais demeurer plus à l'affût d'informations ayant un lien avec le sextage et j'ajusterais mes interventions en fonction de la situation, en m'assurant de respecter la méthode d'intervention de la trousse Sexto. Je ferais également attention de collecter toutes les informations pertinentes à l'intervention et de ne pas me limiter dans la collecte d'informations.

Je vais également m'assurer de demeurer attentive aux signaux de détresse chez les jeunes étant impliqués dans la démarche d'une trousse sexto

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais adopter une attitude de non-jugement et de respect envers les jeunes impliqués lors d'un déclenchement d'une trousse Sexto.

Je vais m'assurer de respecter les étapes dans l'ordre du protocole.

Je vais m'assurer de communiquer les informations pertinentes seulement aux personnes concernées (direction, service de police)

Je vais faire attention de rencontrer les jeunes de manière individuelle de manière à ne pas provoquer une contamination au niveau des informations qui me seront transmises